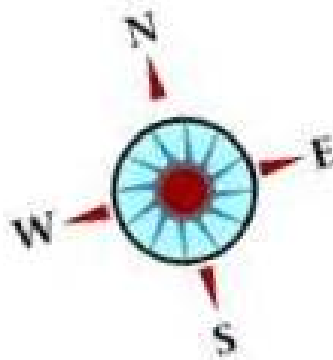




Val de Marne



sudtresor.094@cp.finances.gouv.fr

N° 41 - Juillet 2006

**Ne perdez pas le nord.
prenez des nouvelles de SUD**

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions

Solidaires Unitaires Démocratiques au Trésor est un syndicat de proposition, capable de construire et d'agir pour défendre au mieux les intérêts collectifs et individuels, matériels et moraux des agents. Indépendant, mais pas isolé, SUD Trésor fait partie au niveau ministériel de la (Fédération Des Syndicats



Unitaires), 2^{ème} organisation syndicale et au niveau interprofessionnel de l'Union Syndicale Solidaires.



MOUVEMENT DE MUTATION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2006

0 arrivées par mutation !!!!!

8 départs par mutation (7 agents de recouvrement et 2 contrôleurs) !

Départs par mutation du département

Cadres C

DELAVEAU Didier actuellement à la Paerie Départementale est muté dans la Haute-Savoie

ARRAR Amar actuellement à la TG-Paye est muté dans l'Essonne

EDOUARD Michaël actuellement à Créteil Hôpital est muté dans l'Isère

FONTAINE Carole actuellement à Orly est mutée dans la Seine-et-Marne

GOIN Laurent actuellement à Cachan est muté dans le Loiret

GRAS Catherine actuellement à Fontenay-sous-Bois est mutée dans l'Oise

GAUTIER Sophie actuellement à Chennevières-sur-Marne est mutée dans la Seine-et-Marne

Cadres B

RENARD Marie-Christine actuellement à Villeneuve-le-Roi est mutée dans l'Essonne

CORREGER Roland actuellement à Cachan est muté dans la Haute-Garonne

DECLARATION LIMINAIRE des élus SUD Trésor commune aux Commissions Administratives Paritaires Locales n° 2 et 3 du 4 juillet 2006

Nous dénonçons le peu de mouvement de mutations qui ont été prononcés par la DGCP pour le 1^{er} septembre 2006.

Nous déplorons qu'il n'y ait aucune arrivée par mutation dans notre département.

Avec un effectif prévu au 1^{er} septembre 2006 de – 19, 6 agents B et C confondus, comment voulez vous que les services et postes puissent fonctionner correctement ?

Nous demandons à ce que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal.

Compte-rendu des CAP de mutations des cadres B et C du 4 juillet 2006

En préambule des 2 CAP, les 3 organisations syndicales ont lu, chacune, une déclaration.

Le TPG y a ensuite répondu en nous disant qu'il faisait le même constat que nous et qu'il déplorait également cette situation.

Il nous a, en outre, rappelé que nous n'étions pas dans des instances politiques et que par conséquent il ne se prononcerait pas sur le fond.

CAP des cadres B

I - MOUVEMENT DE MUTATION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2006

Arrivée par mutation dans le département

0 = Aucune affectation dans le département, ce qui est une grande première... à ne surtout pas renouveler !

Mutations internes au département

Le TPG souhaiterait que ne figure plus les demandes de mutation des agents dont les mutations ne sont pas recevables du fait de l'ancienneté dans le poste (- de 3 ans), sur les listes présentées à la CAP.

Cette conception de la transparence et de la démocratie nous paraît pour le moins curieuse... !

Le TPG nous a dit faire les choses au mieux pour le mouvement de mutation interne... *Effectivement parmi les 13 contrôleurs demandant un changement d'affectation, 2 seulement ont obtenu satisfaction ! Bel effort !*

Ont été écartés d'office, les agents ne remplissant pas la condition d'ancienneté minimale de 3 ans dans une trésorerie. *Cette condition souffre d'exceptions comme nous pouvons le constater de CAP en CAP...*

L'enveloppe de + 0,02 (1 mois) n'est pas entièrement distribuée, puisqu'une réserve de 8 mois est constituée afin de donner, éventuellement, satisfaction aux recours en CAP locale. Nous ne pouvons donc que vous encourager à nous contacter afin de rédiger un recours pour consommer tous ces mois qui ne serviront, sinon, à personne.

Vos élu(e)s : Richard COUTAT
Trésorerie de Vincennes
 01.43.28.08.91

Marie-Claire CAILLE
TG - Pensions
 01.43.99.65.03

CAP des cadres C

I - MOUVEMENT DE MUTATION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2006

En préambule, le TPG a rappelé l'application stricte de la règle des 3 ans minimum sur un poste... pour ensuite muter un agent qui n'avait pas les 3 ans requis...

Nous estimons que cette règle des 3 ans n'a pas lieu d'être lorsque les agents sont en situation difficile.

Ainsi, nous sommes heureux pour cette personne qui, malgré le peu d'ancienneté, a obtenu gain de cause. Nous aurions aimé que la Direction entende également les difficultés de ceux pour qui nous avons argumenté et qui n'ont pas obtenu satisfaction...

Arrivées par mutation dans le département

0 = C'est historique... mais on se passerait bien de ce triste record !!!

Mutations internes au département

11 agents de recouvrement demandaient un changement de poste. *6 ont obtenus satisfaction.*

Les demandes des 5 personnes ont été refusées pour les motifs habituels : trop récentes dans le poste (- de 3 ans) : 4 personnes concernées dont 1 a un avis défavorable du chef de poste, soit ces personnes étaient issues de trésoreries en sous-effectif ou effectif minimal (2 personnes), et/ou demandaient des trésoreries sans vacances d'emplois (1 agent concerné).

L'addition des personnes concernées par l'un ou l'autre des motifs (7) est plus importante que le nombre initial (5), car certaines personnes sont handicapées à plusieurs titres.

<i>Vote sur le mouvement interne :</i>	POUR :	Administration
	ABSTENTION :	SUD, CGT et FO

Nous nous sommes abstenus pour ne pas pénaliser les agents ayant obtenus satisfaction.

En effet, pour nous il était possible d'effectuer d'autres mouvements de mutation. Des agents ayant des obligations d'horaires le matin et le soir pour l'école ou la crèche de leurs enfants, n'ont pas obtenus satisfaction, alors que par ailleurs, la Direction a elle-même dérogé à la règle des 3 ans de présence minimale dans un poste, pour muter une personne.

Nous ne pouvons donc que dénoncer cette situation qui bafoue l'équité la plus élémentaire.

II - INFORMATION SUR LA CAMPAGNE D'ÉVALUATION NOTATION 2006

La Direction nous a communiqué la répartition du capital mois au titre de l'évaluation notation 2006 pour les agents du département :

82 agents ont bénéficié d'une réduction d'ancienneté de 3 mois (+0,06).

122 agents ont bénéficié d'une réduction d'ancienneté d'1 mois (+0,02).

40 agents ont bénéficié d'une cadence normale d'avancement avec +0,01.

61 agents ont bénéficié d'une cadence normale d'avancement (0,00).

6 agents ont eu la note d'alerte (-0,01)

2 agents ont été pénalisés par une majoration d'ancienneté d'1 mois (-0,02).

L'enveloppe de + 0,02 (1 mois) n'est pas entièrement distribuée, puisqu'une réserve de 6 mois est constituée afin de donner, éventuellement, satisfaction aux recours en CAP locale. Nous ne pouvons donc que vous encourager à nous contacter afin de rédiger un recours pour consommer tous ces mois qui ne serviront, sinon, à personne.

Vos élues :

Géraldine HERVE

Danièle SCOLAN

Local SUD Trésor

TG - Atelier de saisie



01.43.99.65.48



01.43.99.38.76

Notre coup de gueule concernant le manque de transparence :

Il est impératif que les élus en CAP puissent disposer d'un tableau retraçant de manière exhaustive l'ensemble des demandes de tous les agents du département, qu'elles émanent des trésoreries ou de la Trésorerie Générale, que ce soit pour un poste ou pour un service de la TG. Ainsi nous pourrions avoir une vue d'ensemble des demandes en attente, ainsi que leur ancienneté.

De plus, la liste des agents de la TG qui demandent à changer de service ne nous est toujours pas fournie. Il paraît indispensable qu'un tableau soit transmis aux élu(e)s du personnel dans les documents préparatoires à la CAP, afin qu'ils exercent leur mandat en toute transparence.

Si nous persistons dans cette demande, c'est tout simplement dans un souci d'impartialité. Nous ne voulons pas nous contenter de gérer les mouvements de mutation avec ce que la Direction veut bien nous donner comme éléments...

SITUATION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS DANS LES ÉQUIPES MOBILES

1/ Équipe des enquêteurs

Équipe complète : 3 contrôleurs et 3 agents de recouvrement

2/ Équipe de renfort départementale secteur recouvrement

- 1,00

Emplois implantés non détaillé : 8 agents

Effectifs réels : 3 contrôleurs et 4 agents de recouvrement

3/ Équipe de renfort départementale secteur local

- 5,20

Emplois implantés non détaillé : 15 agents

Effectifs réels : 5 contrôleurs et 4,80 agents de recouvrement

4/ Équipe de renfort en résidence

- 4

Emplois implantés : 3 contrôleurs et 3 agents de recouvrement

Effectifs réels : 2 contrôleurs

SITUATION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS DANS LES TRÉSORERIES

Trésoreries	Trésorerie Générale	Recette des Finances	TOTAL GENERAL
Cadres B : - 12,4	Cadres B : + 5,2	Cadres B : - 0,4	Cadres B : - 7,6
Cadres C : + 7,4	Cadres C : - 8,2	Cadres C : - 1	Cadres C : - 1,8

Qui peut encore croire à une quelconque réalité derrière ces chiffres fournis par l'administration ? Ils ne reflètent aucunement la gestion difficile au quotidien des agents dans les postes et les services face à la charge de travail toujours croissante, de plus en plus complexe et souvent incompréhensible.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des agents en maladie, maternité, 6 premiers mois de congé parental, école de Noisy-le-Grand pendant 2 mois pour les nouveaux agents de recouvrement, 5 mois d'école à Lyon pour les futurs contrôleurs notamment. En effet, pour toutes les raisons énoncées précédemment, les agents comptent toujours dans l'effectif, même s'ils ne sont pas présents physiquement.

Comment dès lors, les agents qui souhaitent changer d'affectation, peuvent-ils connaître les réelles vacances d'emplois ? Les agents dans le poste ou le service affirment manquer de personnels tandis que la Direction affirme le contraire. C'est toute la différence entre effectifs réels et emplois implantés.

NE PERDEZ PAS LE NORD, REJOIGNEZ SUD !

BULLETIN D'ADHESION OU DE CONTACT

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Situation professionnelle : Grade :

Echelon :

Indice :

☐

désire adhérer à SUD Trésor

☐

accepte de diffuser la presse dans mon poste

À retourner à : ➡